



ORIENTATION POST 3ÈME

Réunion d'information
Lundi 31 janvier 2022

1. Les différentes échéances de l'orientation

Les intentions provisoires d'orientation:

Du mardi 1^{er} février au lundi 07 mars, avant le conseil de classe du 2e trimestre :

connexion à Scolarité Services avec votre compte unique EduConnect ou France Connect sur :

<https://teleservices.ac-versailles.fr/>

Et saisie des intentions d'orientation : 2de générale et technologique
ou 2de professionnelle
ou 1re année de CAP.

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 intentions d'orientation par ordre de préférence.

1. Les différentes échéances de l'orientation

❑ Consultation de l'avis du conseil de classe:

Du mardi 15 mars au mercredi 23 mars, après le conseil de classe du 2^{ème} trimestre:

Connexion pour

- consulter l'avis du conseil de classe
- en accuser réception.

1. Les différentes échéances de l'orientation

Les choix définitifs d'orientation

Du lundi 9 mai au mercredi 25 mai, avant le conseil de classe du 3^{ème} trimestre:

Connexion à Scolarité Service et saisie des choix d'orientation:

2de générale et technologique

ou 2de professionnelle

ou 1re année de CAP.

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 choix d'orientation par ordre de préférence.

1. Les différentes échéances de l'orientation

- ❑ Consultation de la décision du conseil de classe:

Après le conseil de classe du 3^{ème} trimestre:

- **Je l'accepte.** La décision d'orientation de mon enfant est définitive.
- **Je ne l'accepte pas.** Je prends immédiatement contact avec le chef d'établissement pour un entretien.

1. Les différentes échéances de l'orientation

Affectation et inscription:

De fin juin à début juillet:

- réception de la notification d'affectation en lycée.
- inscription de votre enfant dans son futur établissement.

En résumé:

Mes intentions provisoires d'orientation

DU 01/02/2022

AU 23/03/2022

1

Avant le conseil de classe du 2^e trimestre / 1^{er} semestre

Je me connecte à Scolarité Services avec mon compte unique EduConnect ou France Connect :
<https://toleservices.ac-versailles.fr/>

2

Je saisis **mon intention d'orientation**: 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP. Je peux saisir jusqu'à 3 intentions d'orientation par ordre de préférence.

Fermeture du 07/03/2022 au 14/03/2022 3

Après le conseil de classe du 2^e trimestre / 1^{er} semestre

Je me connecte pour consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.

Mes choix définitifs d'orientation

DU 09/05/2022

AU 08/06/2022

4

Avant le conseil de classe du 3^e trimestre / 2^d semestre

Je me connecte à Scolarité Services et je saisis **mon choix d'orientation**.
Je peux saisir jusqu'à 3 choix d'orientation en les classant par ordre de préférence.

En parallèle, dans Scolarité Services (onglet Affectation post-3^e), je fais les demandes de formation et d'établissement dans lesquels je souhaiterais que mon enfant ait une place à la rentrée 2021.

Fermeture du 25/05/2022 au 03/06/2022 5

Après le conseil de classe du 3^e trimestre / 2^d semestre

Je me connecte pour consulter la proposition du conseil de classe :

→ Je l'accepte (La décision d'orientation de mon enfant est définitive.)

→ Je ne l'accepte pas (Je prends immédiatement contact avec le chef d'établissement pour en discuter.)

En résumé:

Notice explicative de la **FICHE DE DIALOGUE**
pour l'orientation à l'issue de la
CLASSE DE TROISIÈME
Académie de Versailles - Rentrée scolaire 2022

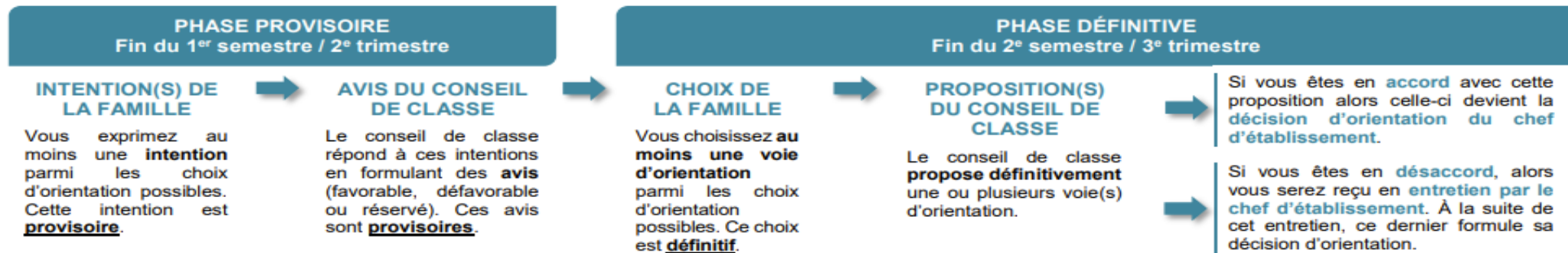
Toutes les informations qui suivent ainsi que les coordonnées des établissements sont présentées en détail dans le guide « après la 3^{ème} » publié par l'ONISEP.

Votre fille ou votre fils est actuellement en classe de 3^e. Cette classe représente une étape importante dans sa scolarité. En effet, votre enfant et vous-même devez faire un choix parmi **3 voies d'orientation**. Conformément au cadre légal de l'exercice de l'autorité parentale en milieu scolaire, la signature des 2 représentants légaux est requise.

CHOIX D'ORIENTATION POSSIBLES

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR ;
- 2^{de} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP.

PHASES DE LA PROCÉDURE D'ORIENTATION



(*) **Commission d'appel et maintien dans la classe d'origine** : articles D. 331-35 et D. 331-37

« Les décisions prises par la commission d'appel valent décisions d'orientation définitives. [...] Lorsque les parents de l'élève ou l'élève majeur n'obtiennent pas satisfaction pour les voies d'orientation demandées, ils peuvent, de droit, obtenir le maintien de l'élève dans sa classe d'origine pour la durée d'une seule année scolaire [...] Cette demande doit intervenir auprès du chef d'établissement dans un délai de 2 mois à compter de la décision d'orientation. »

Hors procédure d'orientation : le redoublement exceptionnel, article D. 331-62

« À titre exceptionnel, un redoublement peut être mis en œuvre pour pallier une période importante de rupture des apprentissages scolaires, il intervient avec l'accord écrit des représentants légaux de l'élève ou de l'élève lui-même, lorsque celui-ci est majeur, après que le conseil de classe s'est prononcé à la suite d'une phase de dialogue avec le chef d'établissement [...] Lorsqu'un élève est autorisé à redoubler, un accompagnement spécifique est mis en place, qui peut comprendre notamment un programme personnalisé de réussite éducative. »

Si vous êtes en **accord** alors cette décision devient la **décision d'orientation**.

Si vous êtes en **désaccord** alors vous pouvez : faire appel en **commission d'appel** ou demander le **maintien dans la classe d'origine (*)**

2. L'utilisation de téléservices

Connexion au télé service

<https://teleservices.ac-versailles.fr>

2 méthodes de connexion possibles, Educonnect à privilégier

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

1

ÉDUCONNECT (À PRIVILÉGIER)
Connectez vous avec l'identifiant et le mot de passe transmis par le collègue
OU
Créer votre compte EduConnect en cliquant sur « Je n'ai pas de compte »

Vous disposez d'un compte **FRANCECONNECT** (impôts, assurance, maladie...), cliquez ici

2

Représentant légal

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant Identifiant oublié ? →

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe Mot de passe oublié ? →

Se connecter

Je n'ai pas de compte →

ou

Je me connecte avec FranceConnect

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ? ↗

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour ÉduConnect !

Activation du compte

L'activation est réservée aux représentants légaux

Pour avoir accès aux services concernant les élèves ci-dessous, vous devez confirmer que vous êtes bien représentant(e) légal(e) de ces élèves et renseigner leur date de naissance.

Je confirme mon identité

Nom

Prénom

Je renseigne mon n° de téléphone portable

Indiquez le numéro de téléphone portable communiqué à l'école ou à l'établissement scolaire. Il est indispensable pour activer votre compte.

N° de téléphone portable

Pour les numéros hors France métropolitaine, merci d'indiquer l'indicatif régional.

Précédent

Suivant

Connexion au télé service Orientation

Après la connexion, choisir **ORIENTATION** parmi les services proposés à gauche de l'écran.

Lorsque la campagne d'orientation est ouverte, l'accès au service en ligne Orientation devient actif :

The screenshot displays the 'Scolarité services' interface. On the left, a vertical menu lists several services: 'Actualités', 'Bourse de lycée', 'Orientation', and 'Fiche de renseignements'. The 'Orientation' option is highlighted with a red rectangular border. On the right, the main content area is titled 'Message de l'établissement' and contains the text 'Bienvenue dans Scolarité services'. A yellow callout box on the right side of the screenshot contains the text: 'Après la connexion, il faut choisir Orientation parmi les services proposés à gauche de l'écran'.

1

Saisie des intentions d'orientation du 01/02/2022 au 23/03/2022

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions d'orientation :

- ✓ il doit saisir au moins 1 intention ;
- ✓ il peut saisir jusqu'à 3 intentions (2de générale et technologique ou 2de STHR, 2de professionnelle, 1re année de CAP) ;
- ✓ le rang détermine l'ordre de préférence ;
- ✓ les intentions doivent être validées afin qu'elles soient prises en compte ;
- ✓ les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du service Orientation.

Saisie intentions d'orientation

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Mes services



① Actualités

🏠 Bourse de lycée

| Ⓞ Orientation

📄 Fiche de renseignements

Phase provisoire
Intentions
Courant 2^e trimestre

Phase provisoire
Avis provisoires
Après le conseil de
classe du 2^e trimestre

Phase définitive
Choix définitifs
Courant 3^e trimestre

Phase définitive
Propositions
Après le conseil de
classe du 3^e trimestre

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 2^{de} générale et technologique ;
- 2^{de} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP.

Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable).

Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.

Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif.

Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'[Onisep](#) ;
- sur le site « [l'orientation en 3^e et l'affectation en lycée](#) ».

Je saisis les intentions d'orientation

Saisie intentions d'orientation

🕒 Actualités

🎓 Bourse de lycée

🕒 Orientation

📄 Fiche de renseignements

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :

DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.



Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.

Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.

Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

+ Ajouter une intention

Annuler

Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Choix de la 2^{de} générale et technologique et

2^{de} STHR (sciences et technologies de l'Hôtellerie et de la restauration)

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Fermer ✕

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2^{de} professionnelle

1^{re} année de CAP

Annuler Valider

Il n'y a pas d'autres informations à compléter pour la sélection de 2^{de} GT ou 2^{de} STHR

Choix de la 2^{de} générale et technologique et 2^{de} STHR (sciences et technologies de l'Hôtellerie et de la restauration)

Après la validation de la sélection de la 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR, le récapitulatif de la sélection est affiché, il est possible de valider l'intention choisie afin qu'elle soit prise en compte et terminer la saisie ou d'ajouter une intention pour une autre voie d'orientation ou de modifier la sélection :

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

ⓘ
Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

☞ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1 ↑ ↓ 🗑️

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR →

[+ Ajouter une intention](#)

[Annuler](#) [Valider les intentions](#)

L'intention peut
être modifiée.

Voie professionnelle

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

2^{de} professionnelle et 1^{re} année de CAP

En choisissant la 2^{de} professionnelle, il est possible d'indiquer la spécialité ou la famille de métiers et pour la 1^{re} année de CAP la spécialité, si le paramétrage académique l'a autorisée. Il s'agit d'un champ libre permettant à l'établissement d'avoir des précisions sur le projet d'orientation de l'élève, il n'est pas nécessaire pour les familles de connaître parfaitement l'intitulé des spécialités et familles de métiers.

Pour le choix de la 2^{de} professionnelle et de la 1^{re} année de CAP il est possible d'indiquer le statut envisagé, cette précision n'est pas obligatoire : statut scolaire et/ou statut d'apprenti.

Vous pouvez cocher à la fois le statut scolaire et le statut d'apprenti



Veillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration
- 2^{de} professionnelle
- 1^{re} année de CAP

2^{de} professionnelle :

Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) ou famille(s) de métiers (256 caractères maximum) :

- Sous statut scolaire**
Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.
- Sous statut d'apprenti**
Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

Annuler

Valider

Validation des intentions d'orientation

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1 ↑ ↓ 🗑️

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR →

Rang 2 ↑ ↓ 🗑️

2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Métiers de l'alimentation,
Statut : scolaire →

[+ Ajouter une intention](#)

[Annuler](#) [Valider les intentions](#)

Les intentions ne sont pas enregistrées sans la validation

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des intentions provisoires.

Seul le représentant ayant saisi les intentions peut apporter des modifications.

Validation des intentions d'orientation

Courriel reçu par le représentant légal qui a effectué/modifié la saisie

Objet : [ORIENTATION] Saisie des intentions provisoires d'orientation

Bonjour,

Suite à la démarche que vous avez effectuée en ligne le 17/11/2021 à 16:42, nous vous confirmons par ce message que votre(vos) intention(s) provisoire(s) a(ont) bien été enregistrée(s) pour l'élève **Prénom NOM**.

En voici le récapitulatif :

- Rang 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR
- Rang 2 : 2de professionnelle

Spécialité(s) ou famille(s) de métier : métiers de la relation client

Sous statut scolaire

Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service Orientation (date qui vous a été transmise par votre établissement).
Le cas échéant le second représentant légal est également informé des intentions enregistrées.

Bien cordialement,

Coordonnées de l'établissement

2

Consultation et accusé de réception de l'avis provisoire du conseil de classe du 15/03/2022 au 23/03/2022

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Mes services

Lucas C. 

- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation**
- Fiche de renseignements

Phase provisoire
Intentions
Courant 2^e trimestre

Phase provisoire
Avis provisoires
Après le conseil de
classe du 2^e trimestre

Phase définitive
Choix définitifs
Courant 3^e trimestre

Phase définitive
Propositions
Après le conseil de
classe du 3^e trimestre

Après avoir pris connaissance de l'avis du conseil de classe, vous accusez réception des avis provisoires. Pour préparer votre choix définitif, vous pouvez prendre rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale.

La participation aux journées portes ouvertes des lycées et aux salons d'orientation permet de poursuivre la réflexion. A partir du mois d'avril, vous pouvez consulter dans le Téléservice Affectation les offres de formation après la 3^e e pour vous informer.

[Je consulte et j'accuse réception des avis provisoires du conseil de classe](#)

Consultation et accusé de réception

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de
renseignements

Avis provisoires

Deuxième trimestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION

Le conseil de classe répond aux demandes des représentants légaux :



Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation

Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au troisième trimestre.

Rang 1 : 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Avis défavorable

Rang 2 : 2^{de} professionnelle

Avis favorable

Spécialité ou famille de métiers demandée : métiers de la relation client
Sous statut scolaire.

Spécialité ou famille de métiers conseillée par le conseil de classe :
Alimentation

Recommandation(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

1^{re} année de CAP
Conseil sur la spécialité : Cuisine

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Motivation pour la voie professionnelle, le projet est construit

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. (*)

Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

Valider

L'accusé de réception peut être effectué par l'un ou l'autre des représentants

Les familles peuvent consulter l'avis provisoire pour chaque intention, les recommandations et les motivations du conseil de classe

Consultation et accusé de réception de l'avis provisoire du conseil de classe

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. (*)

Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

Valider

L'accusé de réception s'effectue en cochant la case puis en validant

Une fois l'accusé de réception saisi, il n'est plus modifiable et tous les représentants ainsi que l'élève peuvent consulter celui-ci. Les représentants légaux sont invités à prendre contact avec le chef d'établissement pour tout renseignement ou conseil.